

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- M. Lamine BOUBAKAR
- M. Christophe COMBE
- M. Patrick BONTEMPS
- M. Michel DAGUENET
- Mme Joëlle SCHIRRER
- Mme Dominique LANDRY
- M. Pascal VAIRAC
- Melle Louise DUCRET
- M. Julien MARCOT
- Melle Juliette PECQUEUR
- M. David PETROVIC
- Melle Marine PUNKOW

La séance est ouverte à 14 heures.

Monsieur KADMIRI présente M. David GUIBERT qui remplace M. Marc DAZIN, celui-ci ayant pris de nouvelles fonctions à l'UFR SMP suite à sa promotion dans le corps des SAENES.

Il soumet ensuite à l'approbation du conseil les procès-verbaux des séances des 31 mai et 28 juin 2012. Ces PV sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

Madame FLAMMARION présente la DBM 2 qui comporte 3 diminutions de recettes (taxe d'apprentissage, CNASEA et trop perçu sur crédits IUF) et une dotation complémentaire de la formation continue (voir documents joints).

Monsieur KADMIRI fait remarquer la baisse des recettes de la taxe d'apprentissage qui entraînera une diminution des dotations au budget primitif 2013.

Madame DULMET indique qu'elle ne comprend pas où passe l'argent de l'apprentissage, une somme complémentaire devait être versée, cela n'a pas été fait et si l'argent arrive fin octobre, il ne sera pas possible de l'utiliser avant la fin de l'année.

Monsieur KADMIRI confirme qu'il y a en effet du retard dans le versement des crédits, et que s'ils arrivent tardivement, il demandera le report sur 2013. Il ajoute que les procédures vont certainement changer avec la nouvelle gouvernance.

Monsieur ALAOUI SOSSE fait remarquer que cela provoque des situations délicates, l'argent annoncé étant avancé, le CR se retrouve finalement en difficulté.

Monsieur KADMIRI précise que c'est en fait l'UFR qui est la plus pénalisée.

Monsieur ALAOUI SOSSE demande ce qu'il en est des crédits de la formation continue.

Monsieur KADMIRI répond que pour la formation continue, les données sont claires, une dotation complémentaire sera inscrite à la DBM2, les crédits ont déjà été avancés sur les CR concernés.

Monsieur ALAOUI SOSSE demande si les crédits IUF sont destinés à la personne ou s'ils sont prévus pour financer des heures.

Monsieur KADMIRI répond qu'une partie revient à l'enseignant et une autre à la recherche, les heures étant prises en charge par l'université qui reçoit une partie en compensation.

La DBM, mise au vote, est approuvée à l'unanimité.

Campagne emploi

Monsieur KADMIRI rappelle que l'on ne peut parler de créations de postes que par redéploiements internes et fait remarquer que les composantes en déficit de personnels IATSS, ne sont pas prêtes à céder un emploi.

Madame FLAMMARION commente le tableau récapitulatif des demandes pour les personnels IATSS en faisant ressortir les différences entre les emplois relevant de la recherche et formation (ITRF) et ceux de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES).

Monsieur MAILLOTTE s'interroge sur le fait d'un rapprochement avec une activité de recherche pour le poste d'électronique (articulation avec FEMTO).

Madame DULMET indique qu'historiquement ce poste n'était dédié à aucune activité de recherche.

Monsieur KADMIRI fait une parenthèse sur le cas du poste " EL HAMDAOUI" en électronique demandé par l'ISIFC. Sur ce poste il serait possible de récupérer 50% pour la recherche, mais le département d'électronique tarde à donner une réponse claire.

Monsieur ALAOUI –SOSSE voudrait connaître le nombre d'étudiants en électronique et précise que dans son département, il y a une personne IATSS pour 500 étudiants.

Madame LEBLOIS indique qu'il y a de réels besoins au niveau du département d'électronique.

Monsieur KADMIRI souhaiterait avoir une réponse rapide sur l'utilisation du poste occupé par M. EL HAMDAOUI pour prendre une décision.

Monsieur LANCIEN indique qu'une fiche de poste concernant Mariette JOBARD pourrait être en préparation à l'école doctorale.

Monsieur KADMIRI répond, que Mme JOBARD a été maintenue à l'inscription des doctorants jusqu'à son départ en retraite et que son maintien en scolarité sera demandé.

Il ajoute que l'UFR ST met à disposition de l'école doctorale un bureau et un personnel contractuel.

Monsieur LANCIEN fait remarquer que le contractuel de l'école doctorale ne coûte pas à l'UFR ST puisque payé par la compensation.

Monsieur KADMIRI répond que Monsieur Pasteur est rémunéré sur le budget propre de la composante.

Le poste laissé vacant au départ de Madame JOBARD ira bien en scolarité à la rentrée 2013, ce poste figurant au potentiel de l'UFR ST.

Est ensuite examiné le tableau des demandes de créations.

Monsieur KNORR indique que le poste de gestionnaire du parc informatique n'est pas une création, il vient en compensation du départ de Monsieur LARBI.

Monsieur KADMIRI répond que le poste de Monsieur LARBI a été redéployé et ne donne pas lieu à remplacement par un autre poste, la demande d'UTINAM doit bien figurer en création.

Monsieur KNORR rétorque qu'il n'y a pas de personnel en chimie affecté à 100% à la recherche à UTINAM.

Monsieur TATIBOUET rappelle que la demande présentée par le DISC est une demande récurrente, classée en première position lors des dernières campagnes d'emploi mais jamais réalisée, et que ce laboratoire n'a pas d'ingénieur de recherche.

Monsieur KADMIRI fait part de la demande présentée par le laboratoire nano médecine.

Madame DULMET demande si ce dossier recevra l'appui de la médecine.

Monsieur KADMIRI répond que pour l'instant, seule l'UFR ST a mis des moyens dans ce laboratoire.

Madame LEBLOIS demande si ce n'est pas plutôt à l'UFR SMP de demander ce poste.

Monsieur KADMIRI répond par l'affirmative mais pense que SMP ne fera rien,

Monsieur TATIBOUET s'interroge sur le fait de classer la demande de nano médecine en 3^{ème} position, car si le 1^{er} et le 2^{ème} projet sont acceptés, il se retrouverait en 1^{ère} position pour l'an prochain.

Monsieur KADMIRI propose de classer deux propositions de la façon suivante :

1. IGR au DISC
2. Technicien en chimie à UTINAM

Les autres postes sans classement.

Les propositions de la campagne emploi des personnels IATSS sont mises au vote : accord à l'unanimité.

Monsieur KADMIRI propose d'examiner maintenant le tableau concernant les enseignants-chercheurs en précisant que les PRAG n'étaient pas concernés dans cette campagne emploi.

Monsieur JACQUOT demande si un poste PRAG peut devenir un poste d'enseignant-chercheur.

Monsieur KADMIRI répond que des échanges pouvaient se faire entre composantes.

Monsieur MAILLOTTE demande si la loi LRU ne le permet pas.

Monsieur KADMIRI répond par la négative. Quand Madame PECRESSE a demandé de rendre des postes, le ministère a refusé les postes PRAG, ce sont uniquement des postes IATSS catégorie C qui ont été rendus.

Monsieur JACQUOT indique que la politique a changé et que le ministère accepte aujourd'hui des postes PRAG.

Monsieur KADMIRI s'interroge de savoir qui assurera le complément des enseignements si l'échange se faisait. Madame LEBLOIS fait remarquer qu'un PRAG décharge les enseignants-chercheurs s'il prend des responsabilités.

Monsieur JACQUOT répond qu'un PRAG n'est pas censé prendre des responsabilités.

Madame DULMET répond qu'ils en prennent pourtant.

Monsieur ANSEL rétorque que ce n'est pas dans leur statut.

Monsieur MARIAGE fait savoir qu'il a demandé une transformation de PRAG en MCF et que Monsieur ROSSIGNOL n'a pas refusé. Dans certains cas cela peut servir à renforcer les équipes de recherche.

Monsieur MAILLOTTE rétorque que certains enseignants-chercheurs ne font pas de recherche et qu'il ne faut pas regarder uniquement le prisme enseignement mais aussi le prisme recherche.

Monsieur KADMIRI présente le tableau des postes vacants.

Les sections ont été conservées à la publication, exception faite des postes de 30^e et 32^e qui ont été inversés pour "commodité administrative", ce qui revient à un échange de chapeau.

En ce qui concerne les créations par redéploiement deux demandes ont été présentées (67^e/36^e et 67^e/68^e).

Monsieur MAILLOTTE demande quels sont les critères d'appréciation des cascades.

Monsieur BOUQUET indique que c'est une question de fond et que le conseil n'a aucun élément tangible pour discuter.

Monsieur KADMIRI indique les éléments suivants :

- c'est le DISC qui a le plus bénéficié de créations de postes.
- il n'y a plus aujourd'hui de créations mais on dispose de quelques postes d'ATER.
- en 30^e section, il y a eu 2 postes redéployés vers d'autres sections (pour cause de sur-encadrement).
- cette année un poste d'ATER a été financé par l'UFR ST pour le DISC (financement sur 1/2 poste PRAG).
- la 34^e section est sur-encadrée mais les collègues complètent leur service en section physique.

Monsieur KADMIRI évoque le cas particulier des heures faites par les enseignants de ST au CTU. Plus de 5000 heures sont faites chaque année, elles entrent dans le calcul de la compensation ce qui n'est pas toujours en faveur de l'UFR ST.

Monsieur TATIBOUET fait savoir que les directeurs d'UFR se sont battus pour récupérer les postes et qu'il est normal que les heures soient faites par les enseignants de l'université. Deux postes ont été récupérés, il fallait les laisser au CTU.

Monsieur KADMIRI signale que ST restitue 1920 h (10 postes) au CTU.

Monsieur ANSEL pense que le plus simple serait de récupérer la gestion.

Monsieur KADMIRI propose le vote sur la campagne emploi des enseignants, qui est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Madame FLAMMARION fait part au conseil de la réunion de la commission des personnels qui souhaite étendre le nombre de ses membres à des personnes extérieures au conseil (pour les IATSS : Mme Josette LAMBERT, M Sébastien N'KODIA, Mme Martine QUENARDEL et M. Olivier BRAUN).

Monsieur BOUQUET souhaite que d'autres enseignants se joignent à eux.

Le conseil n'émet pas d'opposition à l'élargissement de cette commission.

Madame FLAMMARION expose la nouvelle réglementation concernant les logements de fonction.

Le logement libéré par Monsieur LAVEDRINE le 1^{er} septembre dernier, proposé tout d'abord en occupation à titre précaire (COP) contre versement d'un loyer réduit de moitié, doit finalement l'être en nécessité absolue de service (NAS) suite aux attributions qui ont été faites à l'université par le rectorat.

Une seule personne a fait acte de candidature suite à l'avis de vacance publié (COP).

Monsieur BOUQUET propose de publier de nouveau cet avis en tenant compte de cet élément nouveau (NAS). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur MAILLOTTE aborde le sujet des fiches de service, il souhaite que la procédure passe d'abord par les responsables de département avant la signature des directeurs de laboratoire.

Monsieur KADMIRI partage cet avis, mais les services centraux ont répondu que ce n'était pas la procédure à suivre.

Monsieur ALAOUI SOSSE ajoute que les directeurs de département n'ont pas la main, l'ouverture se faisant seulement 2 jours avant la fermeture du serveur.

Monsieur TATIBOUET ajoute que l'on est très en retard dans le "timing", les services devant être établis avant le début d'année

Madame WALTER SIMONNET indique que pour les CMI, il y a problème.

Monsieur ANSEL répond que les maquettes sont dans EVE mais pas pour les CMI. On ne sait pas encore comment cela sera remonté dans EVE. La procédure sera ouverte au 2^{ème} semestre.

Monsieur KADMIRI commente le flux étudiants en indiquant que le seul cursus à prendre en compte est celui établi à la date du 15 janvier.

Il indique que l'on ne connaît pas actuellement le devenir des masters MEF.

Monsieur KADMIRI expose le projet d'ouverture d'un DU en partenariat avec le don du souffle.

Ce DU original, formerait des techniciens qui apporteraient une assistance médico-technique à domicile.

Il serait porté par l'UFR ST.

Une subvention de 30 000€ serait apportée par pôle emploi ainsi qu'une aide identique de la région.

Cette formation n'ouvrirait bien évidemment que si elle est totalement financée, avec un flux d'étudiants suffisant.

La demande est votée à l'unanimité.

La séance est close à 16 heures 45

La secrétaire de séance

le Directeur

D. FLAMMARION

A. KADMIRI